

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Association de Billard de Thorigné-Fouillard ABTF

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 déclarée à la préfecture de Rennes le 20/09/1989 (N° 3/11421
N° agrément auprès de la Direction départementale de la Jeunesse et Sport 98 35 S 09

Procès-verbal de l'assemblée générale du 9 juin 2013

Le neuf juin deux mille treize à vingt heures trente, les membres de l'association dénommée Association de Billard de Thorigné-Fouillard (ABTF) dont le siège social est 19 rue nationale - 35235 Thorigné-Fouillard se sont réunis en assemblée générale, au siège social, sur convocation du Bureau par lettre simple, conformément aux dispositions des statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en présence, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.

Etaient présents : Mesdames Valérie Connan, Fabienne Leduc, Véronique Blancher, Messieurs Frédéric Croguennec, Antony Di Rosa, Vincent Hary, Michel Dy, Manoël Proust, Hervé Chopin, André Delabarre, Jean-Charles Thouvenin, Yves Maetz, Jean-Pierre Le Chapelain, Cyril Martin, Denis Renault, Valentin Quelais, Hervé Rabault et Régis Durand.

Le bureau de l'assemblée est le bureau de l'association. L'assemblée procède à la désignation de son bureau de présence : Madame Valérie Connan est désignée en qualité de présidente de séance et Monsieur Antony Di Rosa en qualité de secrétaire de séance.

La présidente constate que les membres présents et représentés sont aux nombres de 21, le quorum étant de dix huit et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer. Le président dépose sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- les statuts modifiés et le règlement intérieur modifié de l'association suite aux dernières décisions du bureau de l'association
- un exemplaire de la convocation de l'assemblée,
- les pouvoirs des membres représentés,
- la feuille de présence certifiée exacte,
- l'inventaire de l'actif et du passif au 9 juin 2013, le bilan et les comptes de résultats arrêtés au même jour.

Le président déclare que tous les documents devant, d'après les dispositions légales, être communiqués aux membres de l'association avant la tenue de l'assemblée, l'ont été dans les délais imposés. L'assemblée lui en donne acte.

La présidente rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- rapport moral et bilan de la saison 2012-2013,
- validation de l'exercice comptable 2012-2013,
- élection du nouveau bureau suite à la fin des mandats de Mesdames Valérie Connan et Fabienne Leduc.
- présentation du bilan prévisionnel et des tarifs 2013-2014,
- proposition de modifications du règlement intérieur de l'association

La Présidente présente le rapport des comptes du trésorier pour l'exercice passé, le budget prévisionnel pour l'exercice à venir ainsi que la nouvelle grille des tarifs d'adhésion.

La Présidente donne ensuite à tout membre de l'assemblée désirant la prendre.

La discussion étant close et personne ne demandant plus la parole, la présidente met aux voix les résolutions de l'ordre du jour :

Première résolution

Le rapport moral et le bilan de la saison 2012-2013 sont adoptés à l'unanimité des présents et des représentés.

Deuxième résolution

Les comptes de la saison 2012-2013 sont adoptés à l'unanimité des présents et des représentés.

Troisième résolution

Mesdames Valérie Connan et Fabienne Leduc annonçant leurs intentions de ne pas briguer un nouveau mandat, la présidente lance un appel à candidature.

Le bureau proposé au vote est ainsi constitué de Messieurs Michel Dy, de Frédéric Croguennec, de Antony Di Rosa, Jean-Charles Thouvenin, Boris Duflot et Valentin Quelais.

Le nouveau bureau est élu à l'unanimité.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au bureau pour accomplir toutes formalités qu'il appartiendra d'effectuer. Ce point a été adopté à l'unanimité.

Quatrième résolution

Les statuts et règlement ayant été présentés à l'assemblée, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des présents et des représentés.

Cinquième résolution

Le bilan prévisionnel pour la saison à venir ayant été présenté, cette résolution a été adoptée à la majorité des présents et des représentés avec un seul vote contre.

Enfin, Antony Di Rosa s'est exprimé pour féliciter tous les bénévoles lors de l'organisation du Tournoi National et a dressé le bilan suivant :

Au niveau des inscriptions des joueurs :

Nous avons pu constater une faible participation des bretons au TN.

300 joueurs au TC dont 39 joueurs bretons ont participé au TC du TN. (sur 349 joueurs ayant participé aux TR soit 11%)

13 joueurs au tournoi junior dont 4 bretons. (sur 28 joueurs ayant participé au TR soit 14%)

20 joueurs au tournoi espoir dont 6 bretons. (sur 39 joueurs ayant participé au TR soit 15%)

72 joueurs au vétéran dont 22 bretons. (sur 75 joueurs ayant participé au TR soit 29%)

37 joueuses au féminin dont 7 bretonnes (sur 36 joueuses ayant participé au TR soit 19%)

28 équipes DN3 inscrites (8 équipes bretonnes uniquement dont 2 équipes de Thorigné-Fouillard sur 52 équipes bretonnes régionales soit 15% des équipes présentes au TN).

Au niveau de l'organisation :

38 bénévoles ont œuvré pendant les 5 jours du TN :

25 bénévoles coté ABTF

13 bénévoles coté CSRB

Le TN a été très bien perçu par les joueurs, qui ont trouvé l'organisation remarquable, une des plus belles salles pour un TN, une restauration et une buvette variées et les bénévoles toujours disponibles et avec le sourire.

Les joueurs ont aussi remarqué la qualité des trophées proposés, le soin pour chaque détail en somme.

Nous avons réalisé une très belle manifestation et tous les joueurs retiendront ce bon moment passé chez nous.

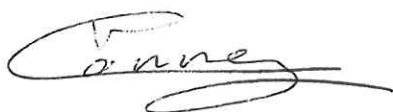
Nous pouvons donc être fiers de cette réussite. Sur le plan humain tout d'abord, car cela a été une vraie aventure humaine qui a permis de resserrer un peu plus les liens entre les adhérents du club et sur le plan financier, nous totalisons 4700 euros de bénéfice. Cette somme sera partagée à 50% avec la Commission Sportive Régionale Blackball suivant nos engagements mutuels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures trente.

De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et le secrétaire de séance.

Thorigné-Fouillard, le 9 juin 2013

La présidente de séance
Valérie Connan



Le secrétaire de séance
Antony Di Rosa

